



communauté de communes  
**VESLE - MONTAGNE DE REIMS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 25 août 2010  
Séance du 8 septembre 2010

L'an deux mille dix le 8 septembre le conseil Communautaire, s'est réuni à Verzenay au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

Présents : M.COFFINET, A.TETENOIRE, H.MICHEL, C.COLLARD, A.ROCHET, G.GEORGETON, T.FORGET, L.GAIDOZ, M.HUTASSE, J.C. LECOURT, R.AYALA, P.POINSENET, J.DOUADI, D.HARLE, S.BEAUVILLIER, C.HACHET, A.BEAUFORT, D.BOUDVILLE, R.FRANCART, J.G.PONSIN, J.GRAGE, J.BUSIN, T.GIBELIN, C.DUTERNE, G.FLAMAND, C.CORBEAUX, L.DUMARGNE.

**N°57/10 REPRESENTATION CCVMR AU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU FOND DE LA CUCHE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la délibération n°2010/159 du 8 avril 2010 prise par le Comité syndical du Syndicat Mixte de Réalisation du Fond de la Cuche, approuvant la modification d'ensemble des articles des statuts.

**VU** la délibération n°34/10 prise par le Conseil Communautaire en date du 8 juin 2010 portant sur la modification des statuts.

**VU** les statuts modifiés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE DESIGNER** Thierry FORGET comme représentant de la Communauté de Communes au sein des instances délibérantes du Syndicat.

**N°58/10 SERVITUDE PASSAGE OUVRAGES DE TRANSFERT RACCORDEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT RUE DU PETIT SILLERY A SILLERY**

**VU** le projet de création des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales rue du Petit Sillery à Sillery et la validation du tracé de passage des canalisations.

**CONSIDERANT** que ce tracé contraint le passage sur des terrains privés appartenant respectivement à Monsieur et Madame Eric MORIN (prochain propriétaire : Madame Delphine FERTE signature du compromis de vente fin octobre 2010 – 2 rue du Petit Sillery et Monsieur et Madame RANAIVOSON HECHT (maison côté restaurant Le Relais de Sillery) – 2 rue de la Gare.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de formaliser par convention à publier les servitudes réelles et perpétuelles sur les parcelles suivantes :

Commune de Sillery AB 105 et AB 108.

**LE CONSEIL DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DE FAIRE REDIGER** les conventions de servitude par l'Office Notarial de Verzy.

**D'AUTORISER** le Président à signer les actes notariés pour la Communauté de Communes.

**N°59/10 INSCRIPTION BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE PROGRAMME INVESTISSEMENT  
N°213 TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLUVIAL PLACE DES GADONS A VERZENAY**

**VU** le budget primitif 2010 adopté en date du 31 mars 2010.

**VU** le premier chiffrage des travaux qui se limitait uniquement à la réparation du réseau des eaux pluviales constaté comme endommagé suite à l'inspection télévisuelle effectuée courant 2009.

**CONSIDERANT** le projet d'aménagement de la Place des Gadons et la nécessité de reprendre le réseau d'assainissement des eaux pluviales détérioré avec pose en surprofondeur et extension par rapport à l'inspection télévisuelle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE PROCEDER** à une inscription budgétaire supplémentaire équilibrée comme suit :

Programme d'investissement n°213

Dépenses 2315 26 930 €

Recettes 1641 26 930 €.

**N°60/10 INSCRIPTION BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE PROGRAMME INVESTISSEMENT  
N°241 PROTECTION BASSIN DE RETENTION ET RUE DES SORBIERS LES PETITES LOGES**

**VU** le budget primitif 2010 adopté en date du 31 mars 2010.

**CONSIDERANT** la nécessité de remplacer le projet de la pose de la glissière bois qui ne peut se faire compte tenu de la présence d'un réseau France Télécom le long du bassin de rétention des eaux pluviales par la pose d'une bordure chasse roue.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE PROCEDER** a une inscription budgétaire supplémentaire équilibrée comme suit :

Programme d'investissement n°241

Dépenses 2188 6 602 €

Recettes 1641 6 602 €.

**N°61/10 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT M49**

**VU** le budget général primitif M49 2010 adopté en date du 31 mars 2010.

**VU** l'emprunt n°900013670042 ( numéro comptable).

**VU** les opérations d'ordre à passer sur l'exercice 2010 afin de solder un emprunt après paiement de la dernière échéance due.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE PROCEDER** à l'inscription budgétaire suivante au BP 2010 M49 :

Dépenses 040-1641 0,03 €

Recettes 042-768 0,03 €.

**N°62/10 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRIMITIF 2010 M49**

**VU** le budget général primitif M49 2010 adopté en date du 31 mars 2010.

**VU** la délibération n°81/09 prise par le Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2009 portant sur le choix des entreprises retenues pour la réalisation des travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Ludes et Mailly-Champagne.

**VU** les opérations d'ordre à passer sur ce programme générées par les modalités de remboursement de l'avance forfaitaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE**

**DE PROCEDER** à l'inscription supplémentaire budgétaire suivante au BP 2010 M49 :

Programme d'investissement n°054

Dépenses	041-2313	137 000 €
Recettes	238-041	137 000 €.

### **N°63/10 DEMANDE SUBVENTION 2011**

**VU** l'article 3.4.3 des statuts communautaires.

**VU** le projet communal d'aménagement de voirie comprenant des travaux connexes d'assainissement Place des Berberis dans la commune de Les Petites Loges.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, A L'UNANIMITÉ**

**DE FAIRE** réaliser ces travaux sous condition d'obtention des subventions escomptées.

**D'INSCRIRE** le montant de ces travaux au budget primitif 2011.

**DE SOLLICITER** pour le financement de ces travaux une subvention au titre de la DGE 2011.

### **N°64/10 DECISION MODIFICATIVE PROGRAMME 248 ACHAT PHOTOCOPIEUR COULEUR SECRETARIAT COMMUNAUTAIRE**

**VU** la délibération n°36/10 prise par le Conseil Communautaire en date du 8 juin 2010.

**VU** la nécessité de remplacer le fax du secrétariat communautaire

**VU** la mise en concurrence réalisée et la proposition de CHAMPAGNE REPROGRAPHIE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**D'ACQUERIR** l'option fax réseau compatible avec le photocopieur KYOCERA TASKALFA 250 CI pour un montant de 400 €/HT

**DE PROCEDER** à une décision modificative au budget primitif général M14 2010 :

Programme 248 copieur couleur secrétariat

Dépenses 2183                    480 €

Recettes 1641                    480 €.

### **N°65/10 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

**VU** l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

**VU** le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,**

**DE DEMANDER** le concours du Receveur Communautaire pour assurer les prestations de conseil.

**D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Laure PEDRINI.

**DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.